



Brannens

OCTOBRE 2020

Bulletin municipal
n°39



Chers concitoyens,

C'est avec plaisir que je m'adresse à nouveau à vous, malgré un contexte particulier.

L'année 2020 est particulière, tout d'abord les élections municipales, puis le confinement dû à la pandémie qui a parfois provoqué des périodes d'incertitude et de solitude.

Je tiens à vous remercier au nom du Conseil Municipal pour votre participation aux élections du mois de mars dernier.

La tradition veut que le mois de mai qui suit les élections, les conseillers élus invitent la population à la plantation des pins « mai », suivi de la Maillade sur la place du village, seulement les événements actuels ont eu raison de cette tradition et nous ont obligé malheureusement à l'annuler. Nous espérons fortement perpétuer cette tradition en 2021 !!

Revenons sur le mois d'avril, avec la distribution de masques lavables que nous avons effectués, grâce aux bénévoles, ils ont pu être confectionnés rapidement.

Je remercie Madame Gay, Madame Boisdevésys, Madame Becker, Madame Estevez, Mesdames Nicole et Véronique Vigolo ainsi que Madame Dietsch, pour cet élan de solidarité.

Depuis le confinement, pour améliorer le service de proximité, un épicier s'installe sur la place du village tous les jeudis matins, je vous invite à venir découvrir la qualité de sa prestation (produits locaux en majorité).

Aujourd'hui le virus est toujours présent, je vous demande à toutes et à tous d'être très vigilants et de continuer à respecter les gestes barrières.

Le port du masque est impératif lors de rassemblements et aux abords des établissements scolaires. Eviter les rassemblements privés de plus de 10 personnes, les lieux publics étant toujours interdits par arrêté de Madame la Préfète.

La mairie a mis en place toutes les mesures sanitaires dans les bâtiments communaux afin de vous accueillir en toute sécurité (équipement de distributeurs de gel hydro-alcoolique, écran de protection au secrétariat...)

Notre secrétaire de Mairie, Madame Sylvie Lescarret a quitté notre collectivité au 31 juillet 2020 après 37 ans de service pour une mutation à Castets et Castillon, je la remercie pour nous avoir apporté sa compétence durant toutes ces années.

Je souhaite la bienvenue à Madame Siham Chollet sa remplaçante qui a pris son poste le 1^{er} août 2020.

La vie communale continue, je vous laisse le soin de parcourir ce bulletin, vous y trouverez la nouvelle répartition des commissions, le budget communal, les prévisions des travaux, la Communauté des Communes etc....

Bonne lecture,

Prenez soins de vous, de vos proches, voisins et amis,

Votre Maire, Yannick DUFFAU

SOMMAIRE

- 3 Commissions et Syndicats
- 4 Finances de la commune
- 5 Budget
- 6 La vie de la commune
- 7 Associations, camion épicerie
- 8 Communauté de commune
- 9 Etat civil, budget participatif
- 10 Information covid-19

SIPHEM



Maison de
l'Habitat
et de
l'Énergie

INFORMATION MAIRIE

Yannick Duffau a été élu vice-président du SIPHEM (syndicat pour l'habitat et la maîtrise de l'énergie) en charge de l'Energie / Climat et des ressources locales

D'autre part, il est aussi membre du conseil d'administration de l'association des Maires ruraux de Gironde.

Le Conseil Municipal



Yannick Duffau
Maire



François Estevez
1er Adjoint



Jean-Pierre Vanoverfeld
2nd Adjoint



Jérôme Castaing
Conseiller municipal



Solange Perin-Becker
Conseillère municipale



Jean-Pierre Duleau
Conseiller municipal



Mathilde Boureau
Conseillère municipale



Benjamin Duffau
Conseiller municipal



David Beziade
Conseiller municipal



Ludovic Chollet
Conseiller municipal



Véronique Baudry
Conseillère municipale

COMMISSIONS ET SYNDICATS

SYNDICATS	REPRESENTANTS
SISS <i>(Syndicat Intercommunal du Secteur Scolaire de Langon)</i>	Solange Becker David Beziade
SIAEPA <i>(Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et Assainissement)</i>	Mathilde Boureau Jean-Pierre Duleau
SMAHBB <i>(Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique des bassins versants du Beuve et de la Bassane)</i>	Benjamin Duffau (<i>membre du bureau</i>) Jérôme Castaing (<i>suppléant</i>)
STC <i>(Syndicat Transport de Corps)</i>	Ludovic Chollet Véronique Baudry
SICTOM Sud Gironde <i>(Service public des déchets)</i>	Yannick Duffau
SIPHEM <i>(Syndicat pour l'habitat et la maîtrise de l'énergie)</i>	Yannick Duffau
POLE TERRITORIAL SUD GIRONDE	Yannick Duffau

COMMISSIONS COMMUNALES		
Finances	Responsable	François ESTEVEZ Jérôme CASTAING Ludovic CHOLLET
	Membres	
Voiries	Responsable	Jean-Pierre VANOVERFELD
	Membres	François ESTEVEZ Benjamin DUFFAU Jean-Pierre DULEAU
Bâtiments	Responsable	Jean-Pierre VANOVERFELD
	Membres	François ESTEVEZ Jean-Pierre DULEAU David BEZIADE Mathilde BOUREAU
Espaces vert	Responsable	François ESTEVEZ
	Membres	Jean-Pierre VANOVERFELD Benjamin DUFFAU Mathilde BOUREAU Solange BECKER Véronique BAUDRY
Communication	Responsable	Ludovic CHOLLET
	Membres	Yannick DUFFAU Jean-Pierre VANOVERFELD Mathilde BOUREAU Solange BECKER Véronique BAUDRY François ESTEVEZ
Catastrophes naturelles	Responsable	Yannick DUFFAU
	Membres	François ESTEVEZ Benjamin DUFFAU
Défense	Délégué	Yannick DUFFAU
Salle des fêtes	Responsable	Jean-Pierre VANOVERFELD
	Membres	Ludovic CHOLLET Solange BECKER Véronique BAUDRY
Conseil d'école	Représentant	Ludovic CHOLLET
	Suppléant	Véronique BAUDRY

COMMISSIONS INTERCOMMUNALES	
Finances	Yannick DUFFAU François ESTEVEZ
Voiries	Jean-Pierre VANOVERFELD
Bâtiments	François ESTEVEZ
Communication	Yannick DUFFAU Ludovic CHOLLET
Petite enfance	Ludovic CHOLLET Véronique BAUDRY
Enfant jeunesse	Véronique BAUDRY Ludovic CHOLLET
Culture	Solange BECKER Mathilde BOUREAU
SPORT	Véronique BAUDRY Mathilde BOUREAU
Développement Tourisme	Yannick DUFFAU
Urbanisme	François ESTEVEZ
Ressources humaines	Yannick DUFFAU
	François ESTEVEZ
Action Sociale	Solange BECKER Mathilde BOUREAU
	Jérôme CASTAING Benjamin DUFFAU
GEMAPI	



FINANCES DE LA COMMUNE

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Il a été validé par le conseil municipal le 23 juin 2020.

Fonctionnement :

les dépenses se sont élevées à 164 324,49€ et les recettes à 245 670,03€
(y compris 30 000€ d'excédent reporté des années précédentes)

L'excédent de clôture de fonctionnement s'élève donc à 81 345,54€.

***Il est reporté pour 30 000€ en fonctionnement du budget 2020
et pour 51 345,54€ en investissement 2020***

Investissement :

les dépenses s'élèvent à 31 049,64€ pour 102 885,95€ de recettes.

L'excédent de clôture s'élève à 71 836,31€

(dont 29 888,70€ de report des années précédentes)

TAUX D'IMPOSITION 2020

Cette année encore, les taux d'imposition de la part communale ont été reconduits sans augmentation :

- Foncier bâti : 20,28% pour un produit de 25 228€
- Foncier non bâti : 86,05% pour un produit de 12 219€

Pour un produit fiscal attendu de **37 447€**

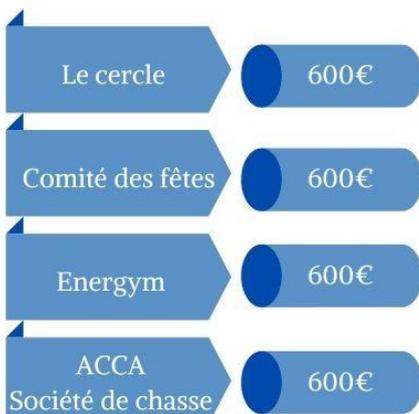
PARTICIPATIONS SCOLAIRES

La convention avec la commune d'Auros a été renouvelée pour l'accueil des enfants domiciliés à Brannens. La participation financière s'élève à 1381€ par enfant.

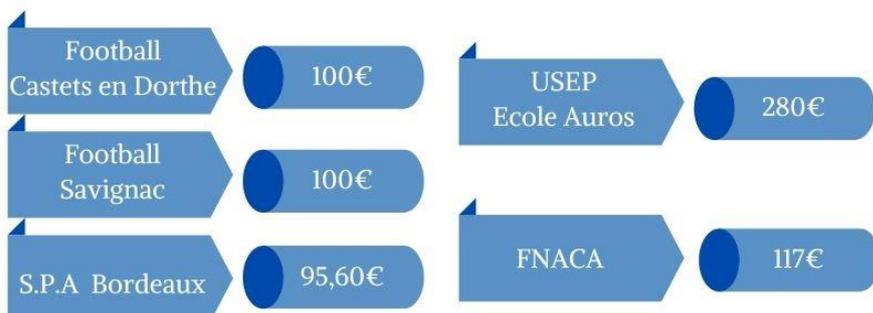
27 enfants du village sont inscrits à l'école d'Auros.

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

Associations de la commune



Autres subventions



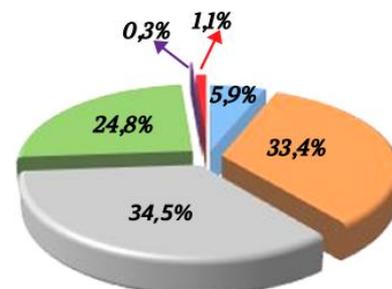


BUDGET 2020

SECTION DE FONCTIONNEMENT

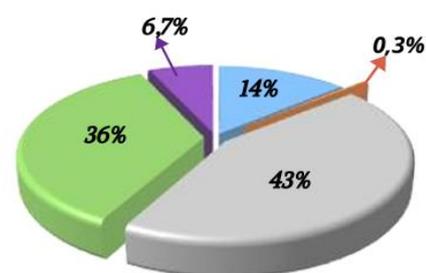
DEPENSES : 225 549€

■ Charges à caractère général.....	56 039€
■ Charges de personnel.....	77 800€
■ Charges de gestion courante.....	75 260€
■ Intérêts des emprunts.....	580€
■ Dépenses imprévues.....	2500€
■ Virement à l'investissement.....	13370€



RECETTES : 225 549€

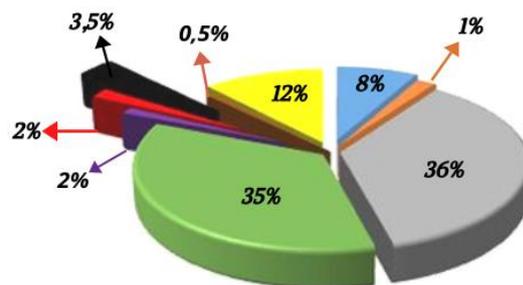
■ Produits et services.....	700€
■ Impôts et taxes.....	97 347€
■ Dotations et participations.....	78 802€
■ Revenus loyers.....	14 700€
■ Excédent de fonctionnement.....	30 000€



SECTION D'INVESTISSEMENT

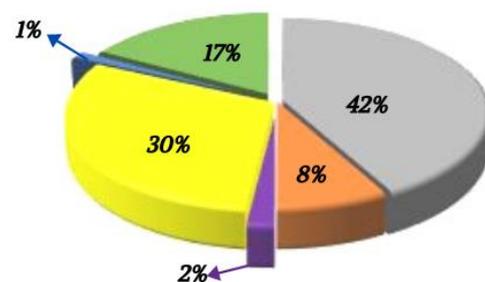
DEPENSES : 170 351,85€

■ Dépenses imprévues.....	3000€
■ Remboursement capital emprunt.....	13 370€
■ Travaux bâtiments publics.....	61 981,85€
■ Autres travaux - Logements.....	60 000€
■ Réseau d'électrification.....	2000€
■ Matériel outillage.....	3000€
■ Matériel informatique - Mobilier.....	6000€
■ Equipement cimetièrre.....	1000€
■ Subvention investissement.....	20 000€



RECETTES : 170 351,85€

■ Excédent reporté.....	71 836€
■ Virement du fonctionnement.....	13 370€
■ Fonds de compensation TVA.....	3200€
■ Excédent fonctionnement capitalisé.....	51 345,54€
■ Taxe d'aménagement.....	2000€
■ Subvention investissement.....	28600€



SUBVENTION F.D.A.E.C

Le Conseil Départemental de la Gironde a décidé d'attribuer une subvention au titre du F.D.A.E.C 2020 (Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes) d'un montant de 9 118 €.

Voir le tableau ci-contre des travaux décidés par le Conseil Municipal.

Le montant complémentaire de 9 216,47 € est assuré par autofinancement.



	Montant HT	Montant TTC
Travaux de voirie (busages des fossés)	7 465,00€	8 958,00€
Travaux de peinture (Mairie et logements)	1 202,70€	1 336,47€
Travaux de toiture Eglise	5 420,00€	6 504,00€
Travaux de menuiserie (logement)	1 280,00€	1 536,00€
TOTAL	15 367, 70€	18 334, 47€

SECRETARIAT DE MAIRIE

Depuis le 1^{er} août 2020, le secrétariat de mairie est assuré par Madame Siham Chollet, suite au départ de Madame Sylvie Lescarret après 37 ans de bons et loyaux services, nous lui souhaitons une bonne continuation.

Les horaires de la Mairie jusqu'à nouvel ordre :

Lundi, mardi, vendredi de 8h00 à 12h00

NUISANCES

Afin de veiller au bien-être de tous, les nuisances sonores sont à proscrire de jour comme de nuit, conformément à l'article R571-96 du code de l'environnement et L2212 -1 du code général des collectivités territoriales.

Ainsi, les aboiements de chiens, bruits de voisinage (bricolage, musique trop forte, etc....) sont passibles des sanctions définies à l'article R623-2 du code pénal.

Et, concernant les chats errants, nous vous rappelons que le puçage de vos animaux est obligatoire et la stérilisation fortement conseillée, seul moyen de lutter contre la prolifération .

La responsabilité de chacun est engagée pour le respect de chaque habitant du village.



Le conseil citoyen

Un conseil citoyen sera mis en place prochainement afin de permettre aux Brannennois de participer activement à la vie du village. Des informations à ce sujet seront communiquées ultérieurement, la crise sanitaire que nous traversons actuellement ne permet pas pour le moment sa mise en place

VOIRIE COMMUNAUTAIRE

Il incombe à chaque propriétaire de veiller à l'élagage des arbres bordant les voies communales, le défaut d'entretien pouvant engager leur responsabilité.

ASSOCIATIONS

Les responsables des différentes associations de la commune et des élus du conseil municipal se sont réunis, un protocole sanitaire mis en place par la Mairie leur a été présenté.

Au vu de la propagation du virus qui ne cesse de croître, celles-ci ont décidé de suspendre toutes activités jusqu'à nouvel ordre.

CAP33



Comme tous les étés, Brannens a participé cette année encore à Cap33.

En partenariat avec l'association « Yoga, à fleur d'âme », des séances de yoga et méditation ont été proposées pour tous, petits et grands, en plein air et en nombre limité, conformément aux mesures sanitaires préconisées.

Cap33 présente durant l'été des activités de loisirs, culturelles et sportives, gratuites ou à prix « famille », permettant ainsi l'accès à tous.



FETE DES VOISINS

Cette année, ce bon moment n'a pu avoir lieu en raison de la crise sanitaire exceptionnelle qui nous touche... rendez-vous l'année prochaine.



Cette année, la marche pour soutenir la lutte contre le cancer du sein n'a pas lieu.

En revanche vous pouvez manifester votre soutien en affichant des rubans roses devant votre porte.

YOGA- A FLEUR D'AME



Pour tous renseignements, contactez Véronique Baudry au :

06 86 23 92 74

CAMION EPICERIE



Epicerie
Harribey



Un camion épicerie est présent tous les jeudis de **9h00 à 13 h00 sur le parking de la salle polyvalente**, François vous accueille en respectant les règles sanitaires strictes.

Dans ce contexte difficile il est nécessaire de garder ce commerce précieux à Brannens.



Le 17 juillet 2020, les élus communautaires se sont réunis en assemblée plénière à Mongauzy pour élire le Président et Vice-Présidents de la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde.

Avec 36 voix sur 61, M. **Francis ZAGHET**, Maire de Pondaurat est élu Président pour 6 ans.

Il sera accompagné de :

- M. **Bruno MARTY**, Maire de La Réole, 1er VP, en charge de l'économie et du tourisme
- Mme **Clara DELAS**, Maire de Mongauzy est élue 2e VP en charge de l'enfance-jeunesse
- M. **Didier LECOURT**, Maire de Saint-Hilaire-de-la Noaille est élu 3e VP en charge de la culture
- M. **Patrick MONTO**, Maire de Savignac est élu 4e VP en charge de la voirie et des bâtiments communautaires
- M **Stephane DENOYELLE**, Maire de Saint-Pierre-d'Aurillac est élu 5e VP en charge du développement social et de la mobilité
- M. **Pascal LAVERGNE**, Conseiller municipal de Monségur est élu 6e VP en charge de l'urbanisme
- M. **Philippe CAMON-GOLYA**, Maire d'Auros est élu 7e VP en charge de la communication
- M. **Bernard PAGOT**, Maire de Barie est élu 8e VP en charge de la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention Inondation (GEMAPI)
- M. **Richard GAUTHIER**, Maire de Bassane, est élu 9e VP en charge du sport et de la vie associative



En cours d'élaboration, le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) a pour objectif de prévoir et d'organiser l'avenir du territoire pour les 10 ou 15 ans qui viennent.

LE TRANSPORT A LA DEMANDE

Depuis le 1er janvier 2020, la communauté de communes en partenariat avec la région Nouvelle-Aquitaine a mis en place un service de transport à la demande. Ce service sera disponible du lundi au vendredi de 8h à 19H (en porte à porte).

Ce transport de proximité est réservé aux personnes domiciliées sur le territoire de la Cdc, qui répondent aux critères suivants:

- personnes à mobilité réduite;
- personnes âgées de plus de 75 ans ou en perte d'autonomie;
- personnes en insertion professionnelle;
- personnes en situation de précarité;
- personnes sans autonomie de déplacement par l'association Transport Associatif de Gironde.

Pour plus d'information, se rapprocher de :

La permanence à Auros (tél : 06 09 61 55 88)

BUDGET PARTICIPATIF

Le département de la Gironde a lancé un concours ouvert à tous les jeunes de 11 à 30 ans résidant en Gironde afin d'agir ensemble face aux changements environnementaux et sociétaux.



La commune de Brannens est représenté par Clémence Lion, l'idée proposée est de mettre en place un moyen de déplacement afin d'amener les jeunes du village, soit au bourg en proposant en plus des activités de partage

intergénérationnel soit vers une zone de loisirs ou bien à la piscine.

Le projet a été déposé le 17 juillet 2020, il est pour le moment en cours d'analyse, les votes auront lieu du 1^{er} au 30 novembre 2020, tout le monde peut voter alors n'hésitez pas à soutenir cette idée en votant sur le site

jeparticipe.gironde.fr

BIENTOT 16 ANS !
PENSEZ AU RECENSEMENT
C'EST OBLIGATOIRE
A LA MAIRIE DU DOMICILE



Le recensement est obligatoire,

Il est à réaliser entre votre 16^{ème} anniversaire et la fin du 3^{ème} mois suivant

L'attestation de recensement,

Elle est délivrée sur présentation de :

- la carte nationale d'identité
- le livret de famille
- Un justificatif de domicile

Elle est obligatoire entre 16 et 18 ans pour :

S'inscrire à tout examen et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (code, conduite accompagnée, BAC, BEP, CAP...)

AVIS DE NAISSANCE

Hana, Hafsa COURBOT

Le 20 août 2020 (Le Jard)

DÉCÉS

Marie-Claire DESERCE

ép. **GAUSSELAN**

le 31 janvier 2020



DEPISTAGE COVID EN SUD-GIRONDE

Conduites à tenir

PRIORITAIRE : Si vous avez des SYMPTOMES (difficultés respiratoires, toux, fièvre, courbatures, perte de goût ou d'odorat, maux de tête, ...) ou si vous avez besoin d'un dépistage dans le cadre d'un **BILAN PRE-OPERATOIRE**



Restez à domicile, évitez les contacts et appelez votre médecin



Si votre médecin juge qu'un test est nécessaire, il vous fera une prescription ...



...et vous pourrez vous faire dépister



Restez chez vous en attendant les résultats (environ 24h)

PRIORITAIRE : Si vous êtes identifié(e) «PERSONNE CONTACT À RISQUE»* par un médecin, l'assurance maladie ou l'ARS (*Toute personne qui a partagé le même lieu de vie ou a eu un contact direct avec un cas confirmé positif en face à face, sans masque, à moins d'un mètre)



Restez à domicile, même si vous ne présentez pas de symptômes



Allez vous faire dépister



- Immédiatement si vous vivez dans le même foyer que la personne contaminée
- Dans un délai de 7 jours après le contact pour les autres cas



Restez chez vous en attendant les résultats (environ 24h)

Si vous avez un doute face à une exposition potentielle au virus



Continuez à appliquer les gestes barrières et aérez vos locaux



Limitez vos relations sociales, dans les 10 jours



Contactez votre médecin en cas d'apparitions de symptômes

CENTRES DE DEPISTAGE :

BEGUEY

Laboratoire EXALAB (Prioritaire uniquement - Sur RDV Doctolib de 14h à 17h)
71 Avenue de la Libération, 33410 Beguey - 05 56 62 67 71

LANGON

Centre Hospitalier Sud Gironde (DRIVE sans RDV)
1 Rue Paul Langevin, 33210 Langon
05 56 76 57 57

Laboratoire Val de Garonne (Prioritaire uniquement - Sur RDV)
Zone Industrielle Dumes, 6 Rue Condorcet, 33210 Langon
05 57 98 06 06

Laboratoire EXALAB (Prioritaire uniquement - Sur RDV Doctolib)
74 Cours du Général Leclerc, 33210 Langon
05 56 63 38 55

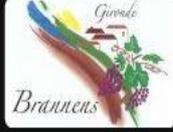
LA REOLE

Centre de soins du Réolais (Sur RDV)
7 Rue André Bénac, 33190 La Réole (Viaduc du chemin de fer) - 05 24 25 30 38

Laboratoire Synlab (Sur RDV – prise de RDV sur Internet :
www.aquitaine.synlab.fr)
5, avenue de la Victoire 33190 La Reole - 05 56 61 24 19

Laboratoire EXALAB (Prioritaire uniquement - Sur RDV Doctolib)
6 Chemin de Blasignon, 33190 La Réole - 05 56 61 00 72

Brannens

[Accueil](#)[Contact](#)[Vie Communale](#)[Vie Municipale](#)[Vie Associative](#)[Vie Economique](#)[Vie Pratique](#)

SITE INTERNET

La commune a son site internet, vous y trouverez toutes les informations importantes concernant la vie du village, comme les alertes orages, canicules ainsi que toutes manifestations, consultez le régulièrement

brannens33.fr

BRANNENS ADHERE A ADELFA

ADELFA est une association qui anticipe, alerte, agit et restreint les conséquences des attaques de grêle sur les exploitations agricoles, les biens des particuliers ou les biens publics.

Elle remplit, au niveau local, trois objectifs :

- être le relais local de l'ANELFA et diffuser ses informations et l'avancée de ses recherches scientifiques et technologiques,
- perfectionner une méthode de traitement des orages afin de réduire les dégâts causés par la grêle,
- poser et activer des cheminées anti-grêle.